

# Le Correspondant

# TPE



## ● POURQUOI ?

« Le développement des TPE constitue un enjeu majeur pour la croissance, l'emploi et la vitalité du tissu économique régional »  
François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France

## ● POUR QUI ?

Pour toutes les entreprises

- pour les TPE depuis le lancement du dispositif en septembre 2016

## 70 %

des TPE-PME orientées  
ont moins de 4 salariés

## 60 %

ont un chiffre d'affaires  
inférieur à 200 k€

## ● QUE PEUT APPORTER LA BANQUE DE FRANCE AUX DIRIGEANTS ?

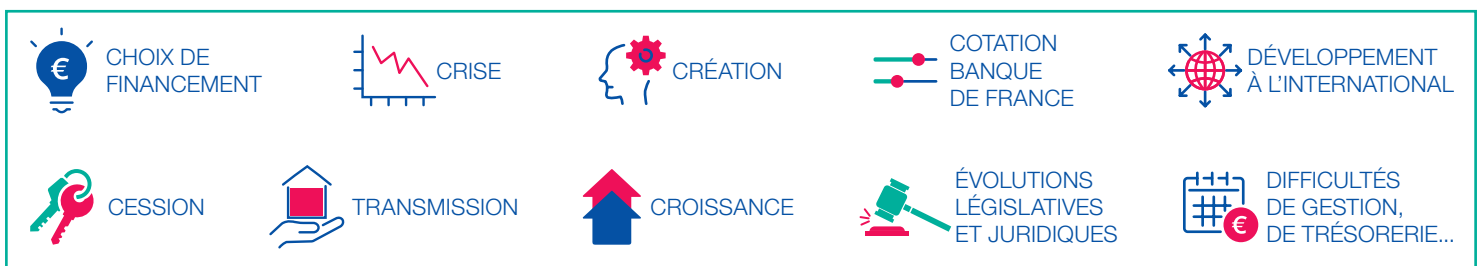
**102 CORRESPONDANTS TPE-PME** présents dans chaque département en Outre-mer et en métropole pour accompagner les entrepreneurs gratuitement durant tout le cycle de vie de leur entreprise

**Leur objectif : ne pas laisser un entrepreneur seul face à ses questions**

Un enjeu collectif matérialisé par des partenariats avec des organismes professionnels nationaux tels que chambres consulaires, organismes de financement (classique et participatif), de cautionnement, réseaux professionnels associatifs, assureurs-crédits, fédérations patronales...



## ● QUELLES SONT LES PRÉOCCUPATIONS DES DIRIGEANTS ?



## EN SAVOIR + :

Pour l'Outre-mer, contactez directement les correspondants TPE des agences de l'IEDOM :

[www.iedom.fr/iedom/entreprises/accompagnement-des-entreprises/](http://www.iedom.fr/iedom/entreprises/accompagnement-des-entreprises/)